

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
25

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

I – APPROBATION ET INFORMATION

2. Approbation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Rapport au Conseil municipal :

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application du décret 95-635 du 6 mai 1995 et du décret 2000-404 du 11 mai 2000, le Président de l'Eurométropole de Strasbourg doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur :

- Le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,
- Le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Par délibération en date du 25 septembre 2020, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a pris acte desdits rapports qui :

- Présentent les missions et objectifs des services Eau, Assainissement, Collecte et Valorisation des déchets ;
- Détaillent les indicateurs techniques et financiers de l'exercice 2019.

Ces documents ont été préalablement soumis à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ; ils sont destinés aux usagers de ces services.

Les mêmes décrets disposent que le Maire de chaque commune adhérent à l'établissement public de coopération intercommunale doit porter ces rapports annuels à la connaissance de son conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit dans le cas présent avant la fin de l'année 2020.

A. RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

L'Eurométropole de Strasbourg assure l'autorité organisatrice du service public d'Eau et d'Assainissement pour l'ensemble de ses 33 communes membres. A ce titre, elle est garante de l'organisation d'un service public équitable sur l'ensemble de son territoire dans ses missions de :

- Maintien au même niveau d'excellente qualité du service Eau et Assainissement ;
- Programmation des travaux (besoin et faisabilité, niveaux d'investissements, gestion patrimoniale...) ;
- Définition du prix de l'eau ;
- Garantie d'une production et d'une distribution d'eau potable de qualité en quantité suffisante dans le respect des normes en vigueur ;
- Garantie d'une collecte et d'un traitement des eaux usées et pluviales efficaces dans le respect des normes en vigueur, en veillant à limiter les impacts environnementaux de façon à garantir le retour au bon état écologique des cours d'eau.

Au total, 303 agents contribuent au bon fonctionnement du service de l'eau et de l'assainissement.

Temps forts 2019 : Test d'Eco-pâturage au réservoir d'Oberhausbergen

En 2019, le service de l'Eau et de l'Assainissement a expérimenté une opération d'éco-pâturage en lien avec le service des espaces verts de la ville de Strasbourg.

L'opération d'éco-pâturage est un mode d'entretien écologique par le pâturage d'animaux herbivores.

Ce choix avait trois objectifs principaux :

- o Tester une méthode plus écologique que les outils mécaniques et ainsi limiter l'empreinte carbone,
- o Maîtriser les coûts d'entretien,
- o Montrer que l'éco-pâturage est possible sans incidence vis-à-vis des contraintes d'exploitation d'un site réservé à l'activité de production ou de stockage d'eau.

L'expérimentation a débuté sur le site du réservoir d'Oberhausbergen. Au total, la surface éco-pâturée représente environ deux hectares.

Les premiers indicateurs collectés en 2019 montrent que c'est une réelle solution pour l'entretien des espaces verts autour des réservoirs.

1. PRODUCTION, DISTRIBUTION ET CONTROLE DE L'EAU :

L'Eurométropole de Strasbourg (EMS) assure la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de son territoire. Le contrôle, l'entretien, l'exploitation des sites de production et la distribution d'eau potable sont assurés :

- **En régie** par l'EMS directement sur 12 des 33 communes (90 % de la population de l'EMS) : Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, **Oberhausbergen**, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfisheim.
- **Par le SDEA** sur les 21 communes périphériques (10 % de la population de l'EMS) :
 - Unité de distribution de l'Ill-Andlau, pour les communes de Eschau, Fegersheim, Lipsheim et Plobsheim ;
 - Unité de distribution de La Wantzenau – Kilstett – Gambsheim, pour la commune de La Wantzenau ;
 - Unité de distribution de Strasbourg Nord, pour les communes de : Eckwersheim, Lampertheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen et Vendenheim ;

- Unité de distribution de Strasbourg Sud, pour les communes de : Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Entzheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim et Oberschaeffolsheim ;
- Unité de distribution du Kochersberg - Centre, pour la commune d'Osthoffen.

Concernant la production, la distribution et le contrôle de l'eau en 2019, le rapport précise les points suivants :

- 14 sites de production, 11 réservoirs.
- 499 357 habitants desservis avec un réseau de 1 563 km et de 38,3 ans d'âge moyen.
- 37,6 millions de m³ d'eau potable produits.
- 3 882 prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle sur le réseau de distribution.
- 66 m³ de consommation annuelle moyenne par habitant.
- 182 litres d'eau distribués (moyenne par jour et par habitant).

2. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES : COLLECTER ET TRAITER

L'Eurométropole de Strasbourg (EMS) mène en régie propre l'essentiel des missions d'assainissement et assure la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des communes de son territoire. Le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement sont assurés :

- Par l'EMS pour les communes de Strasbourg, Achenheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Hangenbieten, Kolbsheim, **Oberhausbergen**, Oberschaeffolsheim, Osthoffen et Wolfisheim.
- Par le SDEA dans les 23 autres communes de l'Eurométropole.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, l'exploitation de la station d'épuration de Strasbourg – La Wantzenau a été confiée à ValeauRhin en contrat de délégation de service public pour 5 années. Les autres stations (Plobsheim et Achenheim, ainsi que les stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim) sont gérées par la régie de l'Eurométropole.

Le rapport dresse les bilans ci-après :

- 68,2 millions de m³ d'eaux usées traitées (dont l'eau de pluie) avec un réseau de 1 698,80 km et de 48 ans d'âge moyen.
- 3 stations d'épuration, 2 stations de prétraitement et 103 902 ouvrages (bassins et déversoirs d'orage, stations de pompage et de relevage, séparateurs d'hydrocarbures, regards, siphons, puisards, etc.).

Le prix global TTC eau et assainissement s'établit à 2,86 € le m³ au 1^{er} janvier 2020, sur la base d'une évolution annuelle moyenne du prix de l'eau comme suit :

Unité de distribution	Evolution annuelle moyenne	Prix global TTC du m ³ d'eau			
		2017	2018	2019	2020
Strasbourg et 11 communes périphériques	- 0,9%	2,88	2,87	2,86	2,86
Strasbourg Sud	+ 1,1%	2,77	2,80	2,83	2,86
Strasbourg Nord	- 1,2%	2,91	2,90	2,87	2,86

Ill - Andlau	+ 0,9%	2,78	2,81	2,83	2,86
La Wantzenau	- 0,1%	2,86	2,86	2,86	2,86
Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten	- 3,4%	3,18	3,07	2,97	2,86
Kolbsheim	- 2,8%	3,11	3,03	2,95	2,86
Osthoffen	- 7,2%	3,58	3,34	3,11	2,86

Par ailleurs, conformément à la loi du 12 juillet 2010, la note annuelle relative aux redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est annexée au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

B. RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS : COLLECTER ET TRIER

L'Eurométropole de Strasbourg (EMS) assure la collecte, le traitement et la valorisation de tous les déchets produits par les 491 409 habitants de ses 33 communes. La gestion des déchets ménagers, indissociable du développement durable représente un enjeu important pour la qualité de vie des habitants et pour la collectivité.

La gestion des déchets est une activité complexe, qui doit concilier différents enjeux :

- Apporter un service adapté aux besoins du territoire,
- Préserver l'environnement,
- Maîtriser les finances publiques.

L'EMS mène une politique de gestion des déchets qui répond au mieux à ces trois enjeux et respecte les prescriptions réglementaires. A cette fin, elle assure principalement en régie la collecte des déchets en porte-à-porte et en déchèterie. Elle gère également de nombreux marchés de traitement des déchets ainsi qu'une délégation de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique. En parallèle, la collectivité développe régulièrement de nouvelles filières pour lui permettre d'atteindre les objectifs de valorisation.

Au total, 498 agents contribuent au bon fonctionnement du service collecte et valorisation des déchets dont 374 collectent les déchets ménagers en porte à porte.

La communication par l'information et la sensibilisation est déterminante pour la réussite et la compréhension des actions terrain ainsi que pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux déchets. En 2019, près de 47 215 foyers ont été démarchés à domicile pour être sensibilisés aux consignes de tri. Ces actions se déclinent avec des outils qui aident l'usager dans la gestion quotidienne de ses déchets.

Au-delà de cette gestion quotidienne, les déchets « se pensent » et se gèrent sur le long terme. La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 définit des objectifs ambitieux de réduction et de recyclage des déchets. Ainsi, l'EMS s'est lancée dans un nouveau défi : proposer des actions et travailler sur une évolution des pratiques pour répondre aux enjeux d'un Territoire Zéro Déchet / Zéro Gaspillage.

Les principaux points à relever dans le bilan 2019 sont les suivants :

- 33 communes desservies : au sein de l'EMS, la collecte en porte-à-porte est réalisée en régie sur 28 communes et par un prestataire privé sur les communes d'Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen qui ont rejoint l'Eurométropole de Strasbourg au 1^{er} janvier 2017.
- 372 098 habitants bénéficient de la collecte sélective en porte-à-porte ou en pied d'immeuble.
- 113 111 bacs bleus, 48 754 bacs jaunes, 709 conteneurs à verre et 519 conteneurs pour papier, cartons, bouteilles plastique, briques alimentaires et emballages métalliques.
- 221 476 tonnes de déchets collectés :
 - o Ordures ménagères : 247,2 kg par habitant et par an (-2,2% par rapport à 2018).
 - o Collectes sélectives : 56,2 kg par habitant et par an (-1,6% par rapport à 2018).
 - o Collecte de verre : 26,1 kg par habitant et par an (+1,5% par rapport à 2018).
 - o Collecte Textile – Linge maison – Chaussures : 3,6 kg par habitant et par an.
- 450,7 kg par habitant et par an de déchets ménagers et assimilés toutes collectes confondues (moyenne nationale : 458 kg/hab. /an).
- 31,2% des déchets ménagers et assimilés sont recyclés.
- Qualité du tri :
 - o En porte-à-porte : 31,1% de taux d'erreur de tri.
 - o En apport volontaire : 9% de taux d'erreur de tri.
 - o Déchèteries : 50 225 tonnes collectées pour 987 875 entrées, avec 68,80% de recyclage matière des déchets collectés.
- 498 agents dont 374 collectent les déchets ménagers en porte-à-porte.

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités ;

Vu le décret 95-635 du 6 mai 1995 et le décret 2000-404 du 11 mai 2000 ;

Vu la délibération du 25 septembre 2020 par laquelle le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a pris acte des rapports annuels 2019 sur :

- Le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,
- Le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Vu le présent rapport ;

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement ;
- **PREND ACTE** du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Cécile DELATTRE

